# 

* Datum : 19-04-2012
* Taal : Frans
* Sectie : Wetgeving
* Bron : Numac 2012202194
* Auteur : SERVICE PUBLIC FEDERAL JUSTICE

Ordre judiciaire. - Places vacantes
- assesseur en application des peines suppléant, spécialisé en réinsertion sociale, pour le ressort de la cour d'appel d'Anvers : 1.
Cette place remplace celle publiée au Moniteur belge du 5 octobre 2009;
- assesseur en application des peines suppléant, spécialisé en matière pénitentiaire, pour le ressort de la cour d'appel d'Anvers : 2.
Une de ces places remplace celle publiée au Moniteur belge du 5 octobre 2009;
- assesseur en application des peines suppléant, spécialisé en réinsertion sociale, pour le ressort de la cour d'appel de Bruxelles : 4 francophones.
Trois de ces places remplacent celles publiées au Moniteur belge du 5 octobre 2009;
- assesseur en application des peines suppléant, spécialisé en matière pénitentiaire, pour le ressort de la cour d'appel de Bruxelles : 4 francophones.
Deux de ces places remplacent celles publiées au Moniteur belge du 5 octobre 2009;
- assesseur en application des peines suppléant, spécialisé en matière pénitentiaire, pour le ressort de la cour d'appel de Bruxelles : 2 néerlandophones.
Ces places remplacent celles publiées au Moniteur belge du 5 octobre 2009;
- assesseur en application des peines suppléant, spécialisé en réinsertion sociale, pour le ressort de la cour d'appel de Gand : 1;
- assesseur en application des peines suppléant, spécialisé en matière pénitentiaire, pour le ressort de la cour d'appel de Gand : 2.
Une de ces places remplace celle publiée au Moniteur belge du 5 octobre 2009;
- assesseur en application des peines suppléant, spécialisé en réinsertion sociale, pour le ressort de la cour d'appel de Liège : 2.
Une de ces places remplace celle publiée au Moniteur belge du 5 octobre 2009;
- assesseur en application des peines suppléant, spécialisé en réinsertion sociale, pour le ressort de la cour d'appel de Mons : 1.
Cette place remplace celle publiée au Moniteur belge du 5 octobre 2009;
- assesseur en application des peines suppléant, spécialisé en matière pénitentiaire, pour le ressort de la cour d'appel de Mons : 1.
Toute candidature doit être adressée par lettre recommandée à la poste au "SPF Justice, Direction générale de l'Organisation judiciaire, Service du Personnel, ROJ 211, boulevard de Waterloo 115, 1000 Bruxelles", dans un délai d'un mois à partir de ce jour.